

**AIESEC AU BURKINA FASO**

**SOUSSION A L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL - QUATRIEME CYCLE**

Soumission à la 44ème session du groupe de travail sur l'examen périodique universel  
du Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

*Novembre 2023, Genève, Suisse*

## INTRODUCTION

Le Burkina Faso a accepté cent soixante-trois (163) recommandations lors de son dernier EPU en Mai 2018. Deux (02) des recommandations adoptées abordaient spécifiquement les droits en santé sexuelle et cinquante-neuf (59) recommandations concernaient les droits des femmes et les violences basées sur le genre. Ce rapport porte sur l'état de la mise en œuvre par l'Etat des recommandations acceptées sur les droits en santé sexuelle, les droits des femmes et les violences basées sur le genre et explique l'urgence de faire respecter ces droits dans un contexte de crise sécuritaire aiguë marqué un fort déplacement des populations à l'interne dont majoritairement les femmes et explique l'urgence pour le Burkina Faso de faire respecter les droits en santé sexuelle et reproductive et de lutter contre les violences basées sur le genre dans son contexte de crise sécuritaire.

### Santé sexuelle et reproductive

Le Burkina Faso s'est engagé à ne pas ménager des efforts pour améliorer l'accès aux soins de santé pour tous, notamment aux services de santé sexuelle et génésique et à adopter des mesures législatives et politiques qui permettent aux femmes et aux adolescents de bénéficier d'une éducation sexuelle et de services de santé génésique qui leur sont favorables lors de son dernier examen périodique.

Le Burkina Faso a élaboré des plans stratégiques qui servent de cadre référentiel pour garantir la disponibilité constante des produits et l'offre de services de qualité en matière de santé de la reproduction/planification familiale (SR/PF). Nous pouvons citer entre autres le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES-II) 2021-2025 à travers son troisième axe stratégique intitulé « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale », dont l'un des objectifs consiste à « promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique » et le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2021-2030.

À la suite de son dernier Plan National d'Accélération de la Planification Familiale 2017-2020 (PNAPF), le Burkina Faso a élaboré son Plan National de Planification Familiale (PNPF) pour la période 2021-2025 afin de renforcer les acquis de ses interventions.

Outre l'élaboration de documents stratégiques, le Burkina Faso a adhéré aux mouvements internationaux en faveur de l'amélioration de la santé maternelle et infantile, tels que la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique (CARMMA), le Partenariat de Ouagadougou (PO) et l'initiative FP2030, dans le but de garantir une meilleure accessibilité fondée sur les droits à des services de qualité en matière de PF. Le Burkina Faso est aussi partie prenante dans le cadre des engagements en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), ainsi que des résultats fixés par l'UNFPA : zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale et zéro décès maternel.

D'importantes avancées sont ont été enregistrées dans le cadre de la création d'un environnement favorable à la promotion de la Planification Familiale (PF) au Burkina Faso notamment l'adoption en 2019 de la politique de la gratuité des soins et services de PF et en 2022 d'un document national d'orientation sur l'éducation à la vie familiale au Burkina Faso et son guide d'utilisation par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique.

En juin 2014, l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a adopté la loi n° 012-2014/NA relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. La loi cible la prévention et la gestion générales des crises et des catastrophes, mais n'aborde pas l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les PDI.

En septembre 2019, le Burkina Faso a participé au Dialogue régional de protection et de solutions et a signé la Déclaration de Bamako pour la protection et les solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel en octobre 2019.

En décembre 2020, le Gouvernement du Burkina Faso a demandé le soutien de la communauté humanitaire pour initier et achever les mesures d'intégration de la Convention de Kampela dans sa législation nationale. Le HCR et les membres du Cluster Protection ont formé un Groupe de travail sur la domestication de la Convention de Kampala pour soutenir le CONASUR dans ce processus.

Début 2021, un projet de décret proposant la création d'un groupe interministériel chargé de superviser le processus de domestication, les termes de référence du groupe et le plan d'action a été soumis au ministre de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire (MFSNFAH).

Cependant, des insuffisances notables persistent, notamment l'application limitée des politiques ainsi que des textes législatifs et réglementaires en faveur de la SR/PF dans le contexte de crise sécuritaire actuel du pays.

En effet, ces dernières années les attaques terroristes se sont intensifiées dans le pays et ont fait de nombreuses victimes et des milliers de déplacés internes. Le nombre de personnes déplacées internes s'élève à 1 938 792 individus dont 53% de femmes selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) à la date du 31 janvier 2023.

Cette situation occasionne de nombreux risques de protection et constitue un facteur limitant l'accès aux soins de santé primaires suite à la fermeture des structures sanitaires et la réduction des services. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, à la date du 31 janvier 2023, 265 structures sanitaires sont fermées, 418 structures sanitaires fonctionnent à minima et 2,5 millions de personnes sont affectés par la fermeture des formations sanitaires à cause de l'insécurité.

Derrière ces chiffres, ce sont des communautés entières, des familles, des femmes et des enfants qui sont dépourvus.e.s d'accès aux services les plus essentiels dont les services de santé sexuelle et reproductive. La problématique de l'accès universel aux soins et services de santé de la reproduction se pose avec acuité au niveau des personnes déplacées internes. Il est donc nécessaire pour le Burkina Faso de penser de nouvelles approches dans les interventions en matière de santé de la reproduction.

AIESEC au Burkina Faso s'est rendu sur un site de déplacés internes pour s'entretenir avec les premiers concernés. De nos échanges avec des jeunes filles déplacées internes sur le site informel de panzani, il est ressorti qu'il y'a un manque de centres d'écoute et d'offres de services et soins de santé sexuel sur les sites de déplacés pour les protéger contre les infections sexuellement transmissibles et prévenir les grossesses non désirées.

### **Les violences faites aux femmes**

Le Burkina Faso a accepté des recommandations visant à renforcer les mesures de lutte contre la discrimination sexuelle dans tous les domaines et protéger suffisamment les femmes contre toutes

les formes de violence et d'atteinte.

Le 31 Mai 2018, le Burkina a adopté la loi no 025-2018/AN portant Code pénal qui prévoit des sanctions pour certains types de violences qui n'étaient jusque-là pas réprimées ou dont les incriminations et/ou la répression présentait des insuffisances. Nous pouvons entre autres parler du viol qui est clairement, criminalisé, défini et réprimé dans le code avec une amende revue à la hausse.

En 2019, le Ministère en charge de la Femme a vu ses missions renforcées à travers la prise en compte du volet humanitaire contribuant ainsi à améliorer les interventions au profit des couches vulnérables composées majoritairement de femmes et d'enfants.

En vue du traitement efficace des dossiers des victimes de violences, d'autres actions ont été entreprises parmi lesquelles :

- l'élaboration d'un plan d'actions 2019-2021 de prise en charge intégrée des victimes de violences basées sur le genre ;
- l'élaboration de protocoles de prise en charge intégrée des victimes de violences basées sur le genre au profit des acteurs sociaux, judiciaires, de la santé.
- l'élaboration d'un guide de collecte d'informations sur les victimes de violences basées sur le genre et les auteurs présumés à l'usage des structures de prise en charge sanitaire, judiciaire et psychosociale

Le Burkina Faso a aussi initié des actions parmi lesquelles la création progressive de centres de prise en charge de VBG.

En 2021, le Ministère en charge de la femme et le Fonds des Nations unies pour la population ont mis en place du numéro vert pour renforcer les nombreux efforts consentis par le gouvernement et l'ensemble des acteurs impliqués, afin de réduire le phénomène des Violences basées sur le genre (VGB) et améliorer la condition de la femme. Il est opérationnel et est basé dans un centre où travaille une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, de psychologues, d'éléments de la police judiciaire et de travailleurs sociaux.

L'insécurité grandissante et la perte des moyens de subsistance durant le déplacement affectent différemment les femmes et les filles ainsi que les hommes et les garçons. Tandis que la menace d'enrôlement forcé dans les groupes armés pèse sur les hommes et les garçons, la problématique de sexe pour la survie devient une pratique courante des femmes et filles pour subvenir à leurs besoins. D'autres femmes, pour subvenir aux besoins des ménages s'adonnent à la collecte des produits forestiers avec tous les risques de violences sexuelles que cela comporte.

Des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) dont l'évolution est croissante sont signalés au sein des populations affectées par la crise humanitaire.

Selon le Cluster Protection du Burkina Faso d'avril à juin 2021, les interventions des acteurs du domaine de responsabilité des violences basées sur le genre ont permis d'identifier 557 survivant-e-s principalement dans les régions du Centre-Nord (277), de l'Est (192), du Sahel (68) et du Nord (28).

## **RECOMMANDATIONS A L'ÉTAT EXAMINÉ**

**AIESEC au Burkina Faso appelle le gouvernement du Burkina Faso à :**

- Conduire des études et des recherches en collaboration avec les centres et les cabinets d'études habilités en vue d'apporter certaines des solutions idoines aux défis liés aux droits en santé sexuelle et reproductive.
- Mettre en place des cliniques mobiles sur les sites de déplacées pour améliorer l'accès des déplacées internes aux services essentiels de la santé sexuelle et reproductive et à l'information de qualité.
- Poursuivre les efforts engagés dans l'application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies. Il s'agit notamment de prendre les mesures nécessaires pour protéger les femmes des actes de violence.
- La révision de la législation existante afin de prendre en compte les besoins spécifiques et les vulnérabilités des personnes déplacées, et/ou par l'élaboration et l'adoption d'une loi spécifique aux personnes déplacées internes.
- Accroître le nombre de foyers d'accueil en particulier dans les zones rurales et de fournir aux victimes de violences sexistes une prise en charge médicale, des programmes de réadaptation psychosociale et de réinsertion, ainsi qu'une aide juridique
- Accélérer la domestication de la Convention de Kampala par l'adoption d'une loi spécifique portant protection et assistance des personnes déplacées internes.
- Appliquer pleinement la loi no 061-2015/CNT avec le concours de différentes parties prenantes.

---

<https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>

[https://burkinafaso.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport\\_pays-bas\\_unfpa\\_septembre\\_2021.pdf](https://burkinafaso.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_pays-bas_unfpa_septembre_2021.pdf)

<https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-strat-gie-du-sous-cluster-violences-bas-es-sur-le-genre>

[https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-03/bf\\_20210630-rapport-protection-trimestriel.pdf](https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-03/bf_20210630-rapport-protection-trimestriel.pdf)

<https://www.action-sociale.gov.bf/accueil>

<https://cndhburkina.bf/?s=VBG>

<https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC198257/#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20loi%20porte%20le,ou%20d'un%20moyen%20incendiaire.>

<https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-loi-061-2015cnt-portant-prevention-repression-et-reparation-des>

<https://www.peaceau.org/uploads/convention-on-idps-fr.pdf>

<https://www.refworld.org/pdfid/5b2bc10d4.pdf>

[https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user\\_upload/storage/PNDES-II\\_Document\\_de\\_Strategie.pdf](https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/PNDES-II_Document_de_Strategie.pdf)

[https://www.sante.gov.bf/detail?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=569&cHash=b47e067af21d6ec4987f27b3b600d8d5](https://www.sante.gov.bf/detail?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=569&cHash=b47e067af21d6ec4987f27b3b600d8d5)

<https://scorecard.prb.org/wp-content/uploads/2022/03/Plan-national-de-la-planification-familiale-2021-2025.pdf>



<https://fp2030.org/fr/burkina-faso>